

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AFA (Corse-du-Sud)

Date de l'acte : 24 juin 2019

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Alain SPADONI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de Monsieur Michel **BIANCO**, Retraité, époux de Madame Gioconda RIZZO demeurant à AFA (Corse-du-Sud) Lieudit "Peddi Mariana" - Ogliastrone, né à MALVITO (ITALIE) le 8 février 1931 et décédé à AJACCIO (Corse-du-Sud), le 12 octobre 2000.

Portant sur les biens suivants :

Sur le territoire de la Commune d'AFA (Corse-du-Sud)

Une parcelle de terre cadastrée **Sect°B, n°1655**, ldt Perdi Marianu pour une contenance de 04a 48ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyée à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr

**Pour avis
Maître Alain SPADONI,
Notaire Associé.**